

Réunion téléphonique du 19 décembre 2018

P.V. n° 20

Présidence : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

COUPE FEMININE DE NOUVELLE-AQUITAINE

4^{er} Tour :

La Commission homologue les résultats des 12 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 21165947 – Pau F.C. / Langon F.C. du 16/12/2018

Courriel de Langon F.C. du 15/12/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Langon F.C.** et dit Pau F.C. qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 362 euros pour forfait à Langon F.C.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 20453273 . Poule A . A.S. Cozes / Limoges F.C. (2) du 16/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Florian LAPLANCHE.

Le Limoges F.C. sera crédité de 196 euros (196 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

La commission transmet ce dossier (rapports des officiels) à la C.R.T.I.S. pour suite à donner.

REGIONAL 2

Match n° 20453664 . Poule A . A.S. Réthaise / Thouars Foot 79 (2) du 15/12/2018

Match arrêté à la 22^{ème} minute par l'arbitre M. Benoît BARATANGE suite au terrain devenu impraticable.

Ce match est donné à rejouer le samedi 16/02/2019 à 19h00.

Thouars Foot 79 sera crédité de 157 euros (157 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20453798 . Poule B . O.F.C. de Ruelle / E.S. Saintes Football du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Laurent HURST.
L'E.S. Saintes Football sera créditée de 78 euros (78 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20453928 . Poule C . A. Franco Portugaise Limoges / U.S. Migné-Auxances du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jérôme POTIER.
L'U.S. Migné-Auxances sera créditée de 123 euros (123 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 3

Match n° 20454461 . Poule A . U.S. St-Sauveur / U.S. St-Varent Pierregeay du 16/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Anthony MICHEAU.
L'U.S. St-Varent Pierregeay sera créditée de 19 euros (19 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20454588 . Poule B . F.C. Nord 17 / E.S. St-Benoît du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Antoine NOEL.
L'E.S. St-Benoît sera créditée de 113 euros (113 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20454591 . Poule B . La Liguéenne (2) / A. des Anciens de l'A.M. Laleu La Pallice du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jonathan BLONDY.
L'A. des Anciens de l'A.M. Laleu La Pallice sera créditée de 139 euros (139 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20454720 . Poule C . U.S.E. Couzeix-Chartelat / A.S. St-Junien du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jérôme ANGI BAUD.
L'A.S. St-Junien sera créditée de 32 euros (32 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20454722 . Poule C . La Roche-Rivières F.C. Tardoire / A.S. Puymoyen du 15/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Said AMAS MIR.
L'A.S. Puymoyen sera créditée de 28 euros (28 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 20455381 . Poule H . Montpon Ménesplet F.C. / F.C. des Graves (2) du 16/12/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 18/12/2018 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 20455515 . Poule I . F.A. Pau Bourbaki / F.C. du Luy de Béarn du 16/12/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Damien SARRAUTE.
Le F.C. du Luy de Béarn sera crédité de 8 euros (8 km x 1 euro) par débit de la LFNA.

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 20565746 . Poule A . A.S.J. Soyaux Charente (2) / E.S. des Trois Cités Poitiers du 02/12/2018

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 18/12/2018 qui **donne ce match à rejouer.**



Prochaine réunion : sur convocation.

Présidence,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 22/12/2018 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.